



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 12 OCTOBRE 2016

Délibération N° B16/076

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANT N°3 A LA CONVENTION-CADRE TERRITORIALE**

**Communauté de communes de l'agglomération de Longwy
N°P08OD40C001**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

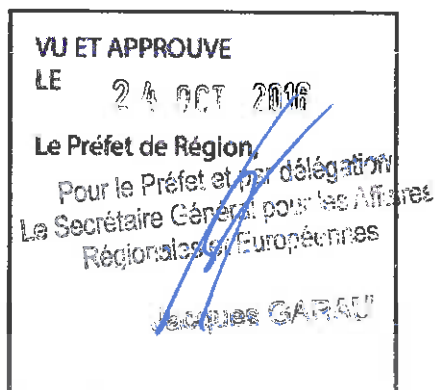
Vu la convention-cadre territoriale intervenue entre la communauté de communes de l'agglomération de Longwy et l'EPFL le 14 juin 2012 qui définit les modalités de financement et d'éligibilité des opérations,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant n°3 (ajout d'une nouvelle opération éligible au dispositif : « Longwy – Rue Neuve ») à la convention-cadre territoriale à passer avec la communauté de communes de l'agglomération de Longwy annexé à la présente délibération,

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes de l'agglomération de Longwy l'avenant annexé à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER